****

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**DCRP/CSC**

Ouagadougou, le 14 juin 2023

**Colloque international sur la régulation des plateformes numériques :**

**Le président du CSC appelle à « établir des relations opérantes de co-régulation entre les institutions de régulation et les plateformes numériques »**

***Le président du Conseil supérieur de la communication (CSC), Abdoulazize Bamogo, a assisté, les 7 et 8 juin 2023 à Abidjan, au colloque international*** ***de la Plateforme des régulateurs de l’audiovisuel des pays membres de l’UEMOA et de la Guinée. Le colloque a porté sur le thème « Quelle approche commune des Régulateurs de l’Audiovisuel des pays membres de l’UEMOA et de la Guinée face aux plateformes numériques ? ». A cette haute tribune des régulateurs de la communication dans les médias, le président du CSC a animé un panel dont le thème est : « Détermination d’un cadre de coopération avec les plateformes numériques de diffusion de contenus audiovisuels ».***

Le colloque international organisé les 7 et 8 juin 2023 à Abidjan par la Haute autorité de la communication audiovisuelle de la Côte d’Ivoire (HACA) sur la régulation des plateformes numériquesavait pour objectif de définir un cadre formel de coopération avec les Plateformes numériques en vue de mieux réguler les contenus audiovisuels qu’elles diffusent. Cela, au regard des dérives constatées sur ces plateformes, notamment, la propagation des « fake news » ou « infox », les campagnes de désinformation, les discours de haine. Il a réuni pendant deux jours à Abidjan les présidents des instances de régulation de la Côte d’Ivoire, du Bénin, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo, du Burkina, de la Guinée et d’autres pays invités. Le président du CSC, Abdoulazize Bamogo y a pris part avec la Conseillère Danielle Bougaïré.

Après la cérémonie d’ouverture, les travaux ont été marqués par une communication inaugurale et quatre panels, le tout suivi d’échanges. La communication inaugurale a porté sur « Les enjeux et défis de la régulation des Plateformes numériques en matière de souveraineté et de protection des droit fondamentaux » et les autres communications respectivement sur « Plateforme numérique de diffusion des contenus audiovisuels et souveraineté nationale », « Définition d’un cadre réglementaire à minima de régulation des contenus audiovisuels diffusés par les plateforme numériques au niveau de l’espace UEMOA et en Guinée », « Mise en œuvre du règlement sur les Services Numériques (RSN) : Opportunités et défis » et enfin « Détermination d’un cadre de coopération avec les plateformes numériques de diffusion de contenus audiovisuels ».

Le président du CSC a animé, aux côtés d’autres personnalités, le quatrième panel. Il a appelé à « établir des relations opérantes de co-régulation entre les institutions de régulation et les plateformes numériques ». Selon Abdoulazize Bamogo, il faut faire des reformes pour légiférer sur les mauvaises pratiques sur les réseaux sociaux avec un minimum de convergence entre les textes des différents pays**,** identifier des interlocuteurs auprès des plateformes numériques avec qui les instances de régulation pourront traiter directement des cas illicites, instituer des rencontres périodiques entre les institutions de régulation et les opérateurs de plateformes numériques de l’espace UEMOA et enfin instituer des cadres de partenariat en amont des élections en vue d’une meilleure régulation des contenus des plateformes numériques en période électorale.

Vu que ces solutions ne peuvent être envisagées qu’à moyen ou long terme, le président du csc a proposé que des actions soient diligentées dès à présent en vue de réduire les effets nocifs des plateformes numériques. Le président du CSC propose trois solutions. L’appropriation des normes d’autorégulation des plateformes numériques par les institutions de régulation, la mobilisation des moyens techniques de monitoring des plateformes numériques et enfin le développement d’une synergie d’actions avec les OSC pour l’interpellation des opérateurs des plateformes numériques. S’agissant par exemple de cette dernière solution, Abdoulazize Bamogo estime qu’« au regard de l’étendue du travail et des spécificités liées aux plateformes et aux sujets sur lesquels des pratiques illicites peuvent être identifiées, l’action citoyenne constitue une approche à mettre à profit pour monitorer le contenu des médias sociaux, saisir les plateformes et faire le suivi du traitement ». Aussi a-t-il précisé, « les régulateurs peuvent renforcer les capacités des organisations de la société civile d’utilité publique pour leur permettre de faire un monitoring intensifié des réseaux sociaux et saisir les plateformes numériques en cas de constatation de dérives. Ils doivent également faire le suivi de la prise en compte de ces signalements et rendre compte au régulateur en cas de non réactivité des plateformes et saisir l’institution de régulation ».

**DCRP / CSC**